



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0325**

commune (s) : Saint Fons

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2014 - Attributions de subventions à la Commune de Saint Fons, Alliade habitat et l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0325**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2014 - Attributions de subventions à la Commune de Saint Fons, Alliage habitat et l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Saint Fons du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014 par voie d'avenants, acté par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération, ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'action annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

La convention-cadre de GSUP pour la Commune de Saint Fons concerne les 2 quartiers définis en CUCS : Arsenal, Carnot-Parmentier (par exemple, Maisons bleues, Grandes terres) et les Clochettes.

Les actions engagées dans le cadre de l'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité répondent aux objectifs partagés suivants :

- le renforcement des liens entre partenaires de proximité,
- l'actualisation en continu du diagnostic partagé sur le territoire,
- l'implication des habitants dans la gestion quotidienne de leur quartier,
- la contribution des actions GSUP à l'insertion sociale et professionnelle des personnes,
- le renforcement de l'entretien et de la maintenance des logements et parties communes et des espaces extérieurs,
- le renforcement de la gestion des espaces extérieurs,
- le maintien d'une forte vigilance sur le repérage des dysfonctionnements et une meilleure réactivité des interventions,
- l'amélioration de la tranquillité et de la sécurité des personnes,
- la mise en place des conditions de gestion pérenne des espaces réaménagés,
- le développement d'espaces de proximité pour les habitants.

Pour l'année 2014, la Ville de Saint Fons ayant décidé de suspendre son soutien à l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM), le versement de la subvention de la Communauté urbaine de Lyon se fera au prorata de la réalisation des actions conduites jusqu'au 31 août 2014. Le montant de l'action de médiation sociale portée par cette structure jusqu'à cette date s'élève à 164 973 €, avec une participation de la Communauté urbaine de 24 167 €.

Le coût global de l'ensemble des actions, détaillé en annexe, est estimé à 292 973 €, avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 55 407 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2014 détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - **Approuve** :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 55 407 € nets de taxes réparti comme suit :

- 26 240 € au profit de la Commune de Saint-Fons,
- 5 000 € au profit d'Alliade habitat,
- 24 167 € au profit de l'Association Lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),

dans le cadre du programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Saint Fons pour l'année 2014,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Saint Fons, Alliade habitat et l'ALTM définissant, notamment les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 657 341 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O2885.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.